

ENGAGEMENT DE RESPECT DE DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

NETILIA-FORMATION, s'engage à :

- ✔ Respecter l'éthique et l'ensemble des règles déontologiques applicables à la profession et reposant sur les valeurs portées par la "[Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#)",
- ✔ Transmettre les valeurs de la "[Charte des droits et libertés de la personne accueillie](#)" auprès des stagiaires,
- ✔ Respecter les engagements pris, vis-à-vis des clients, des donneurs d'ordre, des stagiaires, des fournisseurs et de tout leur personnel,
- ✔ Mettre son expérience et ses connaissances au service du client,
- ✔ Garantir un professionnalisme de haut niveau. Chaque prestation de consulting, d'accompagnement ou de formation sera effectuée avec honnêteté et l'application que le client est en droit d'attendre.
- ✔ Recourir selon les besoins, à des sous-traitants qualifiés pour l'activité concernée ou ayant les compétences et les moyens appropriés après les avoir évalués,
- ✔ Garder de manière confidentielle les informations portées à sa connaissance. Elles ne pourront, en aucun cas, être utilisées à titre personnel, ni divulguées, sans l'autorisation préalable du client,
- ✔ Garantir l'intégrité physique et le respect des personnes et de leur vécu psychologique,
- ✔ Mettre tous les moyens propres pour permettre dans le cadre de la demande de l'apprenant, le développement professionnel et personnel de celui-ci, y compris en ayant recours si besoin à un confrère,
- ✔ S'interdire tout propos désobligeant vis-à-vis de ses confrères et toute concurrence déloyale ou captation de clientèle. Netilia-Formation s'engage également à rechercher d'abord une solution à l'amiable en cas de litige entre confrères ou avec un client, avant de solliciter les instances compétentes.
- ✔ Poursuivre le développement de ses compétences selon les besoins et centres d'intérêts propres aux domaines d'intervention,
- ✔ Utiliser une pédagogie cognitive qui respecte pleinement le rythme, les forces réelles, les valeurs propres, l'autonomie du stagiaire et de lui permettre d'atteindre ses objectifs personnels de formation lorsqu'il vient à titre personnel ou les objectifs de l'institution qui organise l'action de formation,
- ✔ Respecter les critères relatifs à la qualité des actions de la formation professionnelle définis dans le [Décret n°2019-564 du 6 Juin 2019](#).
- ✔ Connaître et appliquer les lois et règlements en particulier [les Titres II à VI du Livre I de la partie législatives du Code du travail](#),
- ✔ Promouvoir le présent engagement auprès des clients.

Version du 4 Septembre 2020.